

N° 1935 – MO 790

N° référence : 01.0302.0594

Dépôt : 28.09.2026

Traitement Bureau CDV : 05.10.2026

Développement/Urgence : non/non

Délai de réponse : 05.04.2027

Motion interpartis intitulée : « Pour une gestion transparente, équitable et efficiente des subventions communales attribuées aux associations de Moutier »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé de :

1. Renforcer la transparence du dispositif de subventionnement

- a) Établir et publier chaque année un document de synthèse recensant l'ensemble des aides accordées aux associations, comprenant notamment les bénéficiaires, les montants versés, les exonérations de taxes ou de locations de salles et les autres formes de soutien indirect accordées par la commune.
- b) Publier sur le site internet communal les critères d'attribution des subventions ainsi que le système d'évaluation et de pondération utilisé.

2. Renforcer les mécanismes de contrôle

Mettre en place une procédure formalisée prévoyant des avertissements en cas de non-respect des critères d'attribution et des mesures graduelles pouvant aller jusqu'à une réduction de la subvention lorsque les exigences fixées ne sont pas respectées.

3. Garantir une réévaluation régulière du dispositif

Procéder à un examen périodique des montants et des critères d'attribution, au minimum tous les deux ans.

4. Renforcer le suivi administratif

Évaluer les ressources nécessaires au suivi des associations et adapter, le cas échéant, la dotation horaire de la fonction chargée de la coordination et du contrôle des subventions afin de garantir le suivi des objectifs poursuivis, la vérification du respect des critères, l'accompagnement des associations et la mise à jour régulière des données nécessaires au pilotage du dispositif.

Développement

En 2025, le deuxième rapport de la Commission de gestion et de surveillance consacré aux subventions communales versées aux associations a mis en évidence plusieurs axes d'amélioration concernant la transparence, le suivi, le contrôle et le pilotage du dispositif de soutien communal.

Les associations locales jouent un rôle essentiel dans la vie sportive, culturelle, sociale et citoyenne de Moutier. Grâce à l'engagement de leurs membres et bénévoles, elles contribuent au dynamisme de la commune, au renforcement du lien social et à la qualité de vie de la population. Le soutien financier que leur accorde la collectivité constitue dès lors un investissement légitime et nécessaire au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

Parce que ces aides sont financées par des fonds publics, leur attribution doit toutefois s'inscrire dans un cadre clair, transparent et régulièrement actualisé. Il est important que tant la population que les associations puissent disposer d'une vision d'ensemble des soutiens accordés par la commune, qu'ils prennent la forme de contributions financières directes ou d'autres prestations telles que des exonérations ou des mises à disposition d'infrastructures. Une meilleure visibilité des aides communales contribue à renforcer la compréhension, la confiance et l'acceptation des politiques publiques.

Par ailleurs, l'existence de critères clairement définis et accessibles, ainsi que de mécanismes de contrôle adaptés, constitue une garantie de bonne gestion des ressources communales. Lorsque des objectifs ou des conditions sont fixés pour l'octroi d'une subvention, il apparaît légitime que leur respect puisse être vérifié et que des mesures proportionnées soient prévues en cas de non-respect. Une telle démarche permet de sécuriser l'utilisation des fonds publics tout en offrant aux associations un cadre de référence transparent et prévisible.

Le rapport de la Commission souligne également l'importance d'une réévaluation régulière du dispositif. Les besoins des associations, les réalités du terrain ainsi que la situation financière de la commune évoluent au fil du temps. Un examen périodique des critères et des montants de soutien permet ainsi de s'assurer que les aides communales demeurent pertinentes, adaptées aux objectifs poursuivis et cohérentes avec les priorités de la collectivité.

Enfin, l'efficacité d'un système de subventionnement repose aussi sur la disponibilité de ressources administratives suffisantes. Le suivi des dossiers, la vérification du respect des critères, l'accompagnement des associations ainsi que la mise à jour des données nécessaires au pilotage du dispositif exigent du temps et des compétences. Une évaluation des moyens alloués à cette mission apparaît dès lors nécessaire afin de garantir une gestion rigoureuse, cohérente et efficiente des subventions communales.

Au vu des constats formulés par la Commission de gestion et de surveillance, les motionnaires issus des différents partis signataires demandent au Conseil municipal de mettre en œuvre les mesures prévues par la présente motion afin de renforcer la transparence, la qualité du contrôle, l'adaptation régulière du dispositif aux besoins actuels et futurs, ainsi que l'efficacité de la gestion des fonds publics consacrés au soutien des associations de Moutier.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 28 septembre 2026

Signature (s) : Mme Sandra Monnerat Choffat, PSA, 1^{ère} signataire (33)

Pour le PSA (12) :

Mmes Pauline Weiss, Stéphanie Mahon, Sandrine Juillard, Barbara Denime, Mylène Jolidon et MM. Jérôme Nicoulin, Daniel Heizmann, Ludovic Gerber, Patrick Jobin, Patrizio Robbiani

Pour le Rauraque (3) :

Mmes Mathilde Roulin, Camille Ostorero et M. Corentin Faivre

Pour le PCSI (2) :

MM. Julien Berthold et Jean-Claude Zumbach

Pour Moutier à Venir (9) :

Mmes Pascale Gerber, Maude Aschwanden, Maryline Schnegg et MM. Claude Gerber, Benoît Marchand, Ulrich Vigna, Thierry Leuenberger, Francis Pellaton, Eddy Germoso Vasquez

Pour Osez Moutier ! (1) :

M. Laurent Zuber

Pour les Jeunes progressistes de gauche (1) :

M. Aitor Meyer

Autres signataires, à titre personnel (5) :

Mme Souade Wehbé et MM. Thierry Choffat, Christophe Nicoulin, Sébastien Queloz, Claude Mottaz